

?rnUne idée pour le souci avec la salariée (qui est une cause du non renouvellement de notre mandat...) ?rnMerci.

Par **morobar**, le **09/02/2016 à 08:43**

Bonjour,rn[citation]Une idée pour le souci avec la salariée [/citation]rnIl y a des milliers de salariés licenciés pour un tas de motifs, vous devez bien en connaître quelques uns.rnIl vous suffit de relever en quoi sa conduite ou sa présence ou sa productivité n'est pas conforme aux objectifs fixés.rnEn quoi le contrat de travail n'est pas respecté, bref en quoi elle manque à ses obligations essentiels en échange de son salaire.rnS'il n'y a pas de motif autre que sa tête qui ne vous revient pas, ou qu'elle refuse de montrer ses atours, le licenciement sera requalifié sans cause réelle et sérieuse, ouvrant la porte aux dommages et intérêts.

Par **rouky57**, le **09/02/2016 à 10:05**

Bonjour, rnC'est l'AG qui élit la personne, en règle générale l'ancien président prend cette tâche jusqu'à sa réalisation.